

# L'AFD, VOTRE PARTENAIRE POUR FINANCER LES PME



---

Au Sud du Sahara,  
les PME génèrent  
près de

**60%**

des emplois et un  
tiers du PIB.

---

**90%**

des TPE/PME  
subsahariennes  
n'ont pas accès au  
crédit ou n'y ont  
pas recours.

---

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'essentiel du tissu économique dans les pays en développement et émergents. Pour créer et développer leur activité, elles ont besoin de ressources financières, à moyen et long terme. Mais souvent perçues comme une clientèle risquée, leur accès au financement reste très limité. En réponse, l'AFD propose aux institutions financières un dispositif de partage des risques : ARIZ.



# UN OUTIL, DEUX OFFRES



**Vous** êtes un organisme prêteur,



**Vous** êtes en Afrique, en Amérique Latine ou en Asie,



**Vous** souhaitez développer votre activité avec les TPE et PME, tous secteurs confondus,



**Nous** partageons avec vous le risque lié à ces financements.

	SOUS-PARTICIPATION EN RISQUE SILENCIEUSE	MONTANT MAXIMUM DES PRÊTS GARANTIS	QUOTITÉ GARANTIE
GARANTIE INDIVIDUELLE ACCORDÉE PRÊT PAR PRÊT		4 millions € ou la contre-valeur en monnaie locale	50 % du prêt pour les PME 75 % du prêt pour les IMF
GARANTIE ACCORDÉE POUR UN PORTEFEUILLE DE PRÊTS		Entre 10 000 et 300 000 € ou leur contre-valeur en monnaie locale	50 %

## Les avantages du partage de risque ARIZ



une couverture **en monnaie locale** ou dans la devise du prêt (sans risque de change)



un dialogue régulier avec l'agence locale de l'AFD



une indemnisation rapide en deux temps

”  
**Grâce au prêt de la BoA, garanti par ARIZ, nous avons pu acquérir la première IRM du Niger en 2014. À ce jour, 153 personnes ont bénéficié d'une IRM.**

Ali Ada,  
directeur de la  
polyclinique Magori  
à Niamey



### DURÉE DES PRÊTS ÉLIGIBLES

2 à 12 ans  
pour les PME

1 à 12 ans  
pour les IMF

Entre 1 et 7 ans  
Durée  
d'imputation  
des prêts : 2 ans

### RISQUES COUVERTS

Perte finale  
après  
recouvrement  
des sûretés  
prises par  
le prêteur

### FAITS GÉNÉRATEURS

Déchéance  
du terme  
déclarée par le  
prêteur,  
procédure  
d'insolvabilité

### INSTRUCTION

Instruction rapide  
par l'agence locale  
de l'AFD à partir du  
dossier de crédit  
de l'institution  
financière

Délégation à  
l'institution  
financière  
de l'analyse  
du risque

### ENGAGEMENT

Communication  
d'informations sur  
le prêt garanti :  
signature,  
versement,  
impayés

Communication  
d'un reporting  
semestriel  
sur les prêts  
garantis

## ARIZ EN 3 MOTS



### CONFIANCE

une équipe locale à vos côtés,  
une relation de proximité



### SIMPLICITÉ

un outil standard, simple  
et rapide d'utilisation



### ACCÉLÉRATEUR

un outil pour développer  
votre activité PME



**ARIZ est un  
produit stimulant  
pour la banque :  
il a permis  
d'accompagner  
plus de 300 PME  
ivoiriennes  
depuis 10 ans.**

Harold Coffi,  
directeur général  
adjoint de la  
Société Générale (SGBCI)  
en Côte d'Ivoire



# QU'EST-CE QU'ARIZ ?

ARIZ est une garantie en perte finale proposée par l'AFD aux institutions financières pour couvrir 50 % à 75 % d'un prêt individuel ou un portefeuille de prêts aux PME et aux institutions de microfinance (IMF). Elle permet :

## Aux entreprises, de l'artisan à la PME structurée

- d'accéder à des crédits d'investissement.

## Aux institutions de microfinance

- de se financer et de déployer leur activité de prêts.

## À nos partenaires financiers

- de partager le risque de crédit,
- de réduire le niveau de sûreté exigé,
- d'être accompagné dans le développement d'une stratégie et d'offres PME,
- d'accroître leur capacité d'intervention grâce à l'amélioration de leur ratio de solvabilité et la signature de l'AFD.

# 10 ANS D'ARIZ



**+ 1 500**  
garanties signées



**75** IMF  
soutenues



**+ 6 000** PME  
accompagnées



**100**  
banques  
partenaires



**37** pays  
(90 % de  
l'activité en  
Afrique)



**1,8** Milliards €  
de prêts garantis

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable.

Avec sa filiale dédiée au secteur privé (Proparco), elle dispose d'une large palette d'instruments financiers et extra-financiers : subventions, prêts, lignes de crédit, garanties, prises de participation, assistance technique. La diversité et la complémentarité de ces outils lui permettent de s'adapter aux spécificités de chaque contrepartie, de chaque pays ou région. Présent sur tous les continents grâce à un réseau de 85 bureaux, le groupe AFD a consacré 9,4 milliards d'euros en 2016 au financement de projets publics et privés dans les pays en développement et émergents, ainsi que dans les Outre-mer français.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT  
5 rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12 - France  
Tél. +33 1 53 44 31 31 — Fax +33 1 44 87 99 39  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

 [www.facebook.com/AFDOfficiel](https://www.facebook.com/AFDOfficiel)  
 [twitter.com/AFD\\_France](https://twitter.com/AFD_France)  
 [www.youtube.com/user/GroupeAFD](https://www.youtube.com/user/GroupeAFD)